



## PROCÈS-VERBAL N° 03

---

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 26 Septembre 2019
<b>Présidence :</b>	Alain CHARRANCE
<b>Présents :</b>	Joël BEASSE – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Jérôme MOUSTEY
<b>Assiste :</b>	Oriane BILLY
<b>Excusés :</b>	Wahib ALIMI – Sylvain DENIS – Maxime EVEILLE – Gérard NEGRIER – Arnaud VAUCELLE
<b>Absent :</b>	Paul ESNAULT

---

### Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Métropole Futsal (582328), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

## 1. Appel

---

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

## Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

### **01. Retour sur les PV n°01 et 02 du 20.08.2019 et 12.09.2019**

Pas d'observation particulière de la Commission.

### **02. Championnats Régionaux 1 et 2 Futsal**

#### **➔ Classements**

La Commission prend connaissance des classements établis au 26 Septembre 2019.

#### **➔ Forfait**

**Match n°21684862 : Parigné l'Evêque JS 1 / Nantes Franco Portugais 1 – Régional 2 Futsal du 20.09.2019**

La Commission note que l'équipe de Nantes Franco Portugais a déclaré forfait auprès de la Ligue, pour la rencontre susvisée.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Nantes Franco Portugais :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse,
- Est amendé du double du coût d'engagement.

#### **➔ Modification engagement**

La Commission prend connaissance du mail du club de Laval Nord AS, sollicitant une demande de modification de l'horaire de leurs rencontres à domicile : de 21h à 21h30.

La Commission accepte cette demande.

### **03. Championnats Régionaux Jeunes Futsal**

#### **➔ Reports**

La Commission prend connaissance du report des rencontres ci-après :

- N°21984573 – Championnat Régional U17 Futsal : Nantes Métropole Futsal 1 / Nantes Doulon FC 1 (initialement programmée au 28.09.2019) – date à fixer ultérieurement.
- N°21984503 – Championnat Régional U15 Futsal : Nantes Doulon FC 1 / Stéphanoise Futsal 1 (initialement programmée au 22.09.2019) – date à fixer ultérieurement.
- N°21984501 – Championnat Régional U15 Futsal : Les Sables TVEC 1 / Association Nantaise Futsal 1 (initialement programmée au 22.09.2019) – date à fixer ultérieurement.
- N°21825106 – Championnat Régional U13 : Association Nantaise Futsal 1 / Etoile Lavalloise 1 (initialement programmée au 28.09.2019) – date à fixer ultérieurement.

## 04. Coupe Nationale Futsal

### ➡ Point sur les engagements

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées : 39 équipes sont inscrites (36 équipes engagées lors de la saison 2018/2019). Elles se répartissent ainsi :

- District de Loire-Atlantique : 12 équipes
- District de Maine et Loire : 09 équipes
- District de Vendée : 11 équipes
- District de Mayenne : 05 équipes
- District de la Sarthe : 02 équipes

### ➡ Qualifiés – 32èmes de Finale

La Commission prend connaissance du courrier de la FFF quant au nombre de qualifiés pour les 32èmes de Finale de Coupe Nationale Futsal : 5 clubs donc Nantes Métropole Futsal (D1).

### ➡ Tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour

La Commission procède au tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour qui aura le Samedi 26 Octobre 2019 à 16h00 dans la salle du club premier nommé, sauf cas particuliers liés aux disponibilités de salles.

## 05. Coupe des Pays de la Loire Futsal

### ➡ Point sur les engagements

La Commission prend connaissance de la liste des équipes engagées : 52 équipes sont inscrites (41 équipes engagées lors de la saison 2018/2019). Elles se répartissent ainsi :

- District de Loire-Atlantique : 13 équipes
- District de Maine et Loire : 13 équipes
- District de Vendée : 12 équipes
- District de Mayenne : 12 équipes
- District de la Sarthe : 02 équipes

Chaque club engagé sera doté de deux ballons de Futsal, offerts par la Ligue. Ces ballons seront à récupérer auprès de chaque District, à une date dont il informera les clubs.

Le premier tour aura lieu le Samedi 23 Novembre 2019.

## 06. Compétition Féminine Futsal

### ➡ Point sur le sondage effectué en fin de saison dernière

A la suite de l'analyse du sondage effectué auprès des clubs Libre et Futsal, une réflexion sur les projets à mener sera faite lors de la prochaine Commission Régionale de Développement et Structuration du Futsal du 08 Octobre 2019.

## 07. Retour sur la réunion de rentrée – Clubs de Régional 1 et 2 Futsal

Réunion de rentrée qui s'est tenue la journée du Samedi 24 Août 2019 à Montaigu, autour du Montaigu Futsal Cup, tournoi international U19 avec les équipes de France, Espagne, Portugal, Ukraine.

La Commission remercie tous les intervenants ainsi que le club de Montaigu FC pour son accueil. Elle regrette cependant l'absence de certains clubs, qui avaient confirmé leur présence.

➤ **Plan Fédéral Futsal :**

Réunion du suivi du déploiement du Plan Fédéral Futsal le Vendredi 04 Octobre 2019 à la FFF : Alain CHARRANCE et Arnaud VAUCELLE y assisteront.

➤ **Remis de Labels Futsal à trois clubs de la LFPL :**

Nantes Métropole Futsal : Samedi 28 Septembre 2019 en ouverture d'un match du championnat de France D1

Etoile Lavalloise Futsal : Samedi 23 Novembre 2019 en ouverture d'un match du championnat de France D2

FC Montaigu 85 : Date non arrêtée à ce jour

➤ **Arbitrage**

L'effectif des arbitres Futsal Ligue est croissant. Le stage de rentrée des arbitres Futsal du 15 Septembre 2019 s'est bien déroulé. Deux sessions de Formation Initiale d'Arbitres sont prévues cette saison.

Le Président  
**Alain CHARRANCE**

Le Secrétaire de séance  
**Willy FRESHARD**

